



Mäi Wëllen
Mäi Wee

Association pour le Droit de Mourir
dans la Dignité - Lëtzebuerg a.s.b.l.
Reconnue d'utilité publique

Procès-verbal
Assemblée Générale Ordinaire
du 4 mai 2023 de l'association sans but lucratif
« Mäi Wëllen, Mäi Wee - Association pour le Droit de Mourir dans la
Dignité Lëtzebuerg a.s.b.l.» reconnue d'utilité publique

L'assemblée générale ordinaire de l'association sans but lucratif reconnue d'utilité publique « **Mäi Wëllen, Mäi Wee - Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité Lëtzebuerg a.s.b.l.** » s'est tenue le 24 mai 2024 à 12:45 heures, au siège social de l'association au 1b rue Thomas Edison, L-1445 à Strassen.

Membres effectifs présents :

Maître Jean-Jacques SCHONCKERT, Président ;
Madame Myriam STEPHANY, Vice-Présidente ;
Monsieur Camille GROOS, Secrétaire ;
Monsieur Bob HOCHMUTH, Trésorier ;
Monsieur Roland KOLBER, Membre du Conseil d'Administration ;
Docteur Romain STEIN, Membre du Conseil d'Administration ;
Madame Marie-Paule KOHN, Membre du Conseil d'Administration ;
Docteur Julien SAND, Membre du Conseil d'Administration ;
Madame Monique KRECKE-GIVER, Membre du Conseil d'Administration.

Membres effectifs excusés et représentés par procuration :

Madame Josiane WEILER, procuration à M. Bob HOCHMUTH ;
Madame Mireille KIES, procuration à Me Jean-Jacques SCHONCKERT ;
Monsieur Marc GENOT, procuration à Mme Marie-Paule KOHN.

Membre effectif absent :

Madame Lydie ERR.

Invitée :

Madame Paulette LENERT.

Présence du bureau :

Madame Amélie JOSSELIN, Chargée de direction ;
Madame Tanja RESCH-EILENBECKER, secrétaire administrative ;
Madame Sophie RIVIE-ROTH, secrétaire comptable.

Mäi Wëllen, Mäi Wee
ASSOCIATION POUR LE DROIT DE MOURIR DANS LA DIGNITÉ LËTZEBOURG A.S.B.L.

1b, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen T : +352 26 59 04 82

www.mwmw.lu info@mwmw.lu

RCS F4533 Agrément n° PA/18/09/010



Mäi Wëllen
Mäi Wee

Association pour le Droit de Mourir
dans la Dignité - Lëtzebuerg a.s.b.l.
Reconnue d'utilité publique

1. Allocution de bienvenue par le Président

La séance est ouverte par le Président Me Schonckert.

Il souhaite la bienvenue à tout le monde, et remercie l'assemblée pour sa présence.

En préambule, Maître Schonckert rappelle les différents évènements d'envergure qui ont eu lieu l'an passé. Il souhaite également la bienvenue à Madame Paulette Lenert, participante par visio-conférence.

2. Vérification du quorum

Sur un total de treize membres effectifs, neuf sont présents, trois représentés et un est absent. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer sur les points à l'ordre de jour.

Maître Schonckert annonce avoir reçu la démission de Mme Mireille Kies de sa fonction de membre effectif de l'association. Celle-ci prendra effet à la suite de cette assemblée générale.

3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 04 mai 2023

Madame Krecké-Giver indique qu'elle a recontacté Mme Reichart du journal « LUXEMBURGER WORT », conformément au point 12 du PV de l'assemblée de 2023. Une interview doit avoir lieu prochainement avec ce quotidien et M. Hochmuth est d'avis que l'on pourrait reformuler la demande pour une insertion d'annonce dans les avis mortuaires après l'entrevue.

Le procès-verbal de l'AGO du 04 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

4. Rapport sur les activités de l'année écoulée par le Secrétaire du Conseil d'Administration, M. Camille Groos

M. Groos revient sur les axes de travail mis en avant pendant l'année 2023, à savoir la sensibilisation du grand public et les liens avec les professionnels de terrain.

L'association a usé de différentes méthodes de communication, mais cette année a été particulièrement marquée par la diffusion du spot de sensibilisation et l'adaptation de celui-ci en format « radio » ainsi qu'une déclinaison pour les réseaux sociaux.

Concernant les liens avec les professionnels de terrain, on retiendra :

- L'obtention de l'agrément du statut d'organisme de formations en octobre,
- La collaboration grâce à deux médecins de notre CA avec l'Université de Belval via des interventions lors de cours sur la fin de vie pour les étudiants en médecine ;

Mäi Wëllen, Mäi Wee
ASSOCIATION POUR LE DROIT DE MOURIR DANS LA DIGNITÉ LËTZEBOURG A.S.B.L.

1b, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen T : +352 26 59 04 82

www.mwmw.lu info@mwmw.lu

RCS F4533 Agrément n° PA/18/09/010



Mäi Wëllen
Mäi Wee

Association pour le Droit de Mourir
dans la Dignité - Lëtzebuerg a.s.b.l.
Reconnue d'utilité publique

- Le démarrage du projet « PatientenHouse », inauguré en février 2023 au CHL. ;
- Le lancement d'un questionnaire concernant la fin de vie, en collaboration avec la COPAS, afin d'interroger les directions, les médecins et les soignants des structures d'hébergement pour personnes âgées ;
- L'engagement actif de notre association dans les multiples réunions du groupe de travail « plateforme fin de vie » pour élaborer le « Plan national fin de vie et soins palliatifs 2023-2026 » ;
- L'édition puis la diffusion d'une nouvelle brochure technique destinée aux médecins du pays.

Plus largement, en cette année d'élections, notre association a pu rencontrer 6 partis politiques avec lesquels nous avons pu avoir des discussions ouvertes et enrichissantes.

Puis M. Groos a rappelé la composition des deux services, ainsi que les statistiques clés de l'année.

Le secrétariat a reçu environ 300 appels en 2023 et envoyé environ 250 exemplaires du document « Ma volonté en fin de vie » pour donner suite à des contacts via emails ou via appels. Le secrétariat a enregistré une forte augmentation du nombre de membres en 2023 avec 144 nouveaux membres pour un total de 1.007 membres.

Pour le SEA, les appels téléphoniques ont été au nombre de 1.012 sur l'année 2023.

Le SEA a assuré 379 entretiens, dont 156 rendez-vous dans nos bureaux, 223 visites à domicile, dans des institutions de soins ou hospitalières. Durant les événements réalisés, le SEA a distribué 980 brochures dans les 4 langues disponibles.

Il en ressort qu'il apparaît plus que jamais important de continuer notre travail d'information auprès des professionnels de santé. De plus, le constat est fait qu'un nombre grandissant de demandes d'euthanasies est fait par des patients souffrants de troubles dépressifs. Enfin, bien que le sujet de la fin de vie devienne de moins en moins tabou dans la société civile, il ne faut pas relâcher nos efforts de sensibilisation entamés.

L'Assemblée présente prend acte du rapport d'activités annuel et celui-ci est approuvé à l'unanimité.

5. Rapport financier au 31 décembre 2023 par le trésorier du Conseil d'Administration, M. Bob Hochmuth

M. Hochmuth dresse le bilan financier de l'année, en se basant sur le bilan et le compte de résultat établis.

Le résultat témoigne d'une perte de -16.347€, alors qu'elle s'établissait à -19.253€ en 2022, et cela peut s'expliquer par différents facteurs :

Mäi Wëllen, Mäi Wee
ASSOCIATION POUR LE DROIT DE MOURIR DANS LA DIGNITÉ LËTZEBOURG A.S.B.L.

1b, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen T : +352 26 59 04 82

www.mwmw.lu info@mwmw.lu

RCS F4533 Agrément n° PA/18/09/010



Mäi Wëllen
Mäi Wee

Association pour le Droit de Mourir
dans la Dignité - Lëtzebuerg a.s.b.l.
Reconnue d'utilité publique

- Les dépenses pour 2023 se chiffrent à un montant de 507.329€, ce qui représente une augmentation de 22% par rapport à 2022 (414.730€).

Cela s'explique notamment par l'augmentation des frais de personnel (le mi-temps supplémentaire de Mme Beffort auto-financé), le loyer du nouveau bureau pour le SEA et la campagne de sensibilisation.

A noter également que la couverture des frais par la convention avec le MIFA est de 415.850€, soit 82% du total de nos dépenses pour l'année 2023.

- Les recettes pour 2023 s'élèvent à 490.982€, en augmentation de 24% par rapport à 2022 (395.477€), ceci grâce aux subventions reçues pour la campagne (70.000 €), et une augmentation de 11% de la contribution du MiFa.

On notera aussi une baisse significative des dons, qui s'élèvent à 8.097€ (soit une diminution de 65% par rapport à 2022).

Le bilan s'élève à 97.931€, alors qu'il était à 131.855€ en 2022.

Ceci s'explique notamment, par :

- Un poste de l'actif :
Les avoirs en banque, qui sont passés de 110.700€ en 2022 à 78.606€ en 2023 ;
- Deux postes du passif :
Les capitaux propres qui varient de 80.334€ à 61.081€ suite au report de la perte 2022.
Les dettes de cotisations sociales qui ont augmenté de 67%, passant de 16.801€ en 2022 à 28.109€ en 2023, suite à l'augmentation temporaire des frais de personnel (mi-temps supplémentaire auto-financé).

En conclusion, M. Hochmuth explique qu'après affectation de la perte 2023, les capitaux propres ne seront plus que de 44.733€. Il sera donc primordial de surveiller nos dépenses (hors convention) pour 2024 et de continuer à rechercher des financements extérieurs, via des appels aux dons ou des dossiers de subventions (Clubs, Œuvres, Fondations...).

L'Assemblée présente prend acte du rapport financier annuel et celui-ci est approuvé à l'unanimité.

6. Rapport des réviseurs de caisse : Mme Caroline Torno et M. Armand Hamling

Les réviseurs de caisse se sont réunis et ont approuvé la régularité des comptes de l'association. Leur rapport est joint au présent procès-verbal.

Mäi Wëllen, Mäi Wee
ASSOCIATION POUR LE DROIT DE MOURIR DANS LA DIGNITÉ LËTZEBOURG A.S.B.L.

1b, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen T : +352 26 59 04 82

www.mwmw.lu info@mwmw.lu

RCS F4533 Agrément n° PA/18/09/010



Mäi Wëllen
Mäi Wee

Association pour le Droit de Mourir
dans la Dignité - Lëtzebuerg a.s.b.l.
Reconnue d'utilité publique

7. Décharge au Conseil

Me Schonckert félicite le Conseil d'Administration pour son travail et demande la décharge.

L'Assemblée, à l'unanimité, donne décharge et quitus aux membres du Conseil d'Administration.

8. Vote du budget de l'exercice 2024

M. Hochmuth présente le budget pour 2024.

Suite aux pertes successives des années 2022 et 2023, les capitaux propres se trouvent sérieusement entamés et cela nécessite de fixer de nouveaux objectifs financiers pour 2024.

Pour endiguer ce courant, plusieurs axes de travail semblent apparaître :

- Une convention avec le MIFA qui intégrerait les dépenses structurelles et croissantes de l'association,
- Une stratégie de collecte de dons améliorée.

Or, même si nous avons ardemment défendu notre position vis-à-vis du MIFA, chiffres à l'appui, la décision de recevoir une convention plus généreuse n'est pas entre nos mains.

Par contre, on peut travailler à une stratégie de générer davantage de dons en notre faveur.

Au niveau des dépenses, nous tablons sur une utilisation raisonnée des fonds, sans dépense somptuaire, comme cela a toujours été le cas. A part la conférence annuelle prévue en octobre, et la refonte du site internet, aucun évènement d'envergure engageant des sommes importantes n'est envisagé.

Au niveau des recettes, nous basant dans une vision prudente, sur une convention de nature similaire à celle de 2023, et sur un objectif ambitieux mais atteignable de dons pour un montant global de 15.000€, nous devrions limiter la perte à environ 10.000€.

L'Assemblée présente prend acte du budget pour 2024 et celui-ci est voté à l'unanimité.

9. Élection des Réviseurs de caisse pour l'exercice 2024

Il est proposé de reconduire pour un exercice supplémentaire les réviseurs actuels, ce qui est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée.



Mäi Wëllen
Mäi Wee

Association pour le Droit de Mourir
dans la Dignité - Lëtzebuerg a.s.b.l.
Reconnue d'utilité publique

10. Élection de membres du Conseil d'Administration / membres effectifs

Sur proposition de l'Assemblée Générale, la candidature de Mme Paulette Lenert comme membre exécutif du conseil d'administration de l'association est acceptée à l'unanimité.

11. Fixation du montant de la cotisation pour le prochain exercice

Le montant de la cotisation augmente pour passer de 15 EUR à 25 EUR par an à partir du 01/01/2025 et cette décision est approuvée à l'unanimité par l'Assemblée.

12. Divers

Madame Krecké-Giver soulève l'idée qu'il serait peut-être opportun de trouver de nouveaux membres effectifs, pour remplacer ceux qui démissionnent, telle Mme Kies (voir point 2).

13. Conclusion et remerciement par Me. Jean-Jacques Schonckert

Le Président remercie les membres de l'Assemblée, ainsi que les membres du personnel pour leur présence et leur travail.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour et plus personne n'ayant rien à rajouter, le Président clôture la séance à 14h30.